

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2024-06

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, le 13 janvier 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le règlement a pour effet de modifier le règlement numéro 2019-05 relatif au traitement des élus municipaux : la rémunération sera versée sur une base hebdomadaire et a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement est disponible à la Maison Legrand situé au 494 route 132, Port-Daniel, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 14 janvier 2025.



Yan Ritchie
Greffier-trésorier